

# COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2020 à 20h00

Nombre de membres :                    Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, maire  
en fonction : 19  
en exercice : 19

Membres présents : 16

Mmes ORDITZ et SEBAA adjointes,  
MM. PEISSEL-SARAGOZA et REZLER adjoints,  
Mmes FALK, KOEPEL, LOCATELLI, MULLER, SCHMITT et STEINER,  
MM. BUHA, MULLER, PADRIXE, ROGER et WITTMANN.

Absence excusée avec procuration : 1  
M. GILGER pour M. KUFFLER

Absence excusée sans procuration : 2  
Mme BUDA  
M. LONGONI

Secrétaire de séance : Mme OTT Stéphanie  
Public : 2 personnes

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation des comptes rendus des réunions précédentes (délibération n°2020-050)
- 2- Installation d'un nouveau conseiller municipal (délibération n°2020-051)
- 3- Abribus en bois rue de Keskastel : modification de la proposition Charpentes SCHMITT Claude (délibération n°2020-052)
- 4- Location de terres agricoles (délibération n°2020-053)
- 5- PLU : Avenant OTE (délibération n° 2020-054)
- 6- Mise en place de nouvelles commissions de contrôle des listes électorales - (délibération n° 2020-055)
- 7- Détermination du périmètre des bureaux de vote pour l'année 2021 (élections départementales et régionales) (délibération n°2020-056)
- 8- Echange de terrains rue de la Woog (délibération n°2020-057)
- 9- Achat terrain rue de la Woog (délibération n°2020-058)
- 10- Fixation des dates des prochains centres aérés et autorisation d'embauche (délibération n° 2020-059)
- 11- Choix du nom de la MSP (délibération n°2020-060)
- 12- Bail MSP (délibération n°2020-061)
- 13- Adhésion à l'ASAPA (délibération n°2020-062)
- 14- Remboursement ORDITZ Delphine : frais boulangerie « aux mille douceurs » (délibération n°2020-063)
- 15- Forêt communale : programme d'exploitation 2020/2021 (délibération n°2020-064)
- 16- Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps plein (délibération n° 2020-065)

*En préambule une intervention du lieutenant LIEB commandant de la communauté de brigades Sarre-Union/Drulingen pour présenter, au conseil, le protocole de la « participation citoyenne ». Cette démarche concerne les 6 plus grandes communes de l'Alsace Bossue, dont Herbitzheim. Le protocole consiste à contrer toute délinquance sur l'atteinte aux biens par la formation de « référents de quartier » qui observeront et relayeront des faits inhabituels à la gendarmerie. Le lieutenant LIEB précise qu'il appartient au conseil de décider de l'adhésion ou non de la commune à la « participation citoyenne » mais souligne qu'il a été constaté une baisse de 25 à 40% de la délinquance dans toutes communes qui ont adhéré à ce protocole. Il rappelle également que c'est un partenariat encadré entre le Préfet (ou le Sous-Préfet dans notre cas), la Commune et les forces de sécurité (CGGD). M. le maire annonce que ce point fera l'objet d'une délibération et sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.*

#### **1. Approbation des comptes-rendus des réunions précédentes (délibération n° 2020-050)**

M. le maire précise que la prochaine séance du conseil sera déroulée avant la fin du mois afin de prendre une délibération et réarrêter le PLU. M. le maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque concernant les comptes-rendus. M. MULLER apporte comme mentionné dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, les taux de placements sur un an et sur 3 ans. La commune ne peut pas placer l'argent emprunté. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions (Mme MULLER et M. MULLER).

-----

2. **Installation du nouveau conseiller municipal** (délibération n°2020-051)

Suite à la démission de Mme FILIPIAK Sophie, M. WITTMANN Joël est nommé conseiller municipal à sa place.

-----

3. **Abribus en bois rue de Keskastel : modification de la proposition Charpentes SCHMITT Claude** (délibération n°2020-052)

M. REZLER, 3<sup>ème</sup> adjoint, prend la parole pour expliquer ce point aux conseillers. Il rappelle qu'une délibération a déjà été prise lors de la séance du conseil du 27 juillet 2020 (n° 2020-048) et que ce point concerne l'abribus en bois qui sera construit pour la ligne SARREGUEMINES/SARRE-UNION dont le devis était d'un montant de 9 006,66€ TTC. Un nouveau devis a été réalisé et présente une différence d'environ 3€, qui s'explique par l'utilisation d'une autre essence de bois ; sur le devis initial était prévu du Douglas et sur le 2<sup>nd</sup> du bois Lamellé-collé. M. REZLER demande au conseil de délibérer pour le nouveau devis d'un montant de 9 009,24€.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le montant du devis.

-----

4. **Location de terres agricoles** (délibération n° 2020-053)

Le point est reporté car il manque la désignation de certaines parcelles.

-----

5. **PLU : Avenant OTE** (délibération n° 2020-054)

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la parole pour ce point. Il explique qu'un avenant est nécessaire puisqu'il y a eu de nombreux changements au niveau de la réglementation pour la mise en place du PLU depuis que les démarches ont été entamées par les élus du mandat précédent ce qui engendre des frais supplémentaires. La commune aurait pu conserver les frais et les conditions de base inclus dans le contrat initial ou opter pour une version plus moderne qui s'accorde avec la réglementation en cours. Le montant de l'avenant est de 9 540,00€ TTC, le coup étant amoindri suite à un geste commercial de la société OTE. M. PEISSEL-SARAGOZA demande si les conseillers ont des questions à ce sujet et M. le maire prend la parole pour faire un point en relatant la réunion des PADD qui s'est tenue le matin même, que le PLU sera arrêté à la fin du mois et qu'une réunion publique en résultera en janvier 2021. M. MULLER demande pourquoi Mmes BUDA et MULLER et lui-même n'ont pas été conviés à la réunion du matin, et M. le maire lui rappelle qu'ils n'ont souhaité faire partie d'aucune commission.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le montant de l'avenant pour le bureau d'études OTE.

-----

6. **Mise en place de nouvelles commissions de contrôle des listes électorales** (délibération n° 2020-055)

M. REZLER, 3<sup>ème</sup> adjoint, explique au conseil que sur demande de la préfecture et suite aux nouvelles élections, il est faut désigner la nouvelle commission électorale. Pour les communes de + de 1 000 habitants, celle-ci doit être composée de 5 délégués titulaires et de 5 suppléants lorsque cela est possible qui sont répartis comme suit :

- 3 délégués de la liste majoritaire
- 2 délégués de la liste complémentaire

Après délibération, le conseil, décide, à l'unanimité, de nommer les délégués de la façon suivante :

- ❖ Titulaires : M. PADRIX Emmanuel, Mme STEINER Lucienne, M. BUHA Steve, M. MULLER Joël, Mme MULLER Mireille ;
- ❖ Suppléants : Mme KOEPEL Laurence, M. WITTMANN Joël, Mme SCHMITT Jeannine et Mme BUDA Isabelle

-----

7. **Détermination du périmètre des bureaux de vote pour l'année 2021 (élections départementales et régionales)** (délibération n°2020-056)

M. REZLER, 3<sup>ème</sup> adjoint, explique au conseil que sur demande de la préfecture nous devons désigner le périmètre du bureau de vote pour l'année 2021 car se dérouleront 2 scrutins simultanés. M. le maire propose, au vu de la surface disponible au gymnase, de le diviser en 2 et créer ainsi 2 entrées et 2 sorties. Il y aura le bureau n° 1 qui accueillera les électeurs du numéro de 1 à 800 et le bureau n° 2, les électeurs des numéros 801 à 1600. Le maire rappelle qu'il est obligatoire pour tous les conseillers de participer pendant la journée de scrutin. Le conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de M. le maire.

-----

**8. Echange de terrains rue de la Woog (délibération n°2020-057)**

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au conseil que M. LUTTER Daniel et sa fille possèdent actuellement un terrain S.02 p.372 d'une surface de 2a29 que la commune propose d'échanger sans soulte, contre le terrain S.02 p.378 d'une surface de 2a44 afin de faciliter l'implantation de la future 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement Woog, le terrain de M. LUTTER se trouvant en plein milieu du périmètre.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder l'échange de terrain proposé.

-----

**9. Achat terrain rue de la Woog (délibération n°2020-058)**

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que Mme PAULY Alice souhaite vendre son terrain sis rue de la Woog (S.02 P.374) d'une surface de 1,17 are à la commune au prix de 350,00€ l'are. Le prix de l'are est identique à celui des autres terrains du lotissement Woog acquis précédemment.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achat du terrain section 2 parcelle 374 pour un montant de 409,50€

-----

**10. Fixation des dates des prochains centres aérés et autorisation d'embauche (délibération n° 2020-059)**

Suite à la prise de parole de Mme ORDITZ Delphine, 4<sup>ème</sup> adjointe, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les dates des prochains centres comme suit :

- Toussaint : du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020
- Hiver : du lundi 22 février au vendredi 26 février 2021
- Printemps : du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021
- Eté : du mardi 06 juillet au vendredi 30 juillet 2021

Et donne l'autorisation au maire d'embaucher le personnel nécessaire selon le nombre d'enfants inscrits. Ces dates restent, toutefois, flexible en fonction des disponibilités de la/du directrice/eur du centre aéré.

-----

**11. Choix du nom de la MSP (délibération n° 2020-060)**

M. le maire propose le nom de la MSP : MSP « Les 4 vents » car en dialecte les anciens appelaient ce lieu « gaderwoh », de plus il fera référence aux éoliennes.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le nom de MSP « Les 4 vents ».

-----

**12. Bail MSP (délibération n° 2020-061)**

M. le maire explique aux conseillers qu'il a rencontré les professionnels de santé avec les adjoints et qu'ils ont trouvé un accord pour le bail qui sera signé avec la SCM de la MSP.

Le prix au m<sup>2</sup> avait déjà été voté lors du conseil municipal du 23 janvier 2020 soit 6,35€/m<sup>2</sup>.

Le loyer payé sera calculé en fonction de la surface occupée, à terme, si tous les locaux seront occupés, il sera de 8.146,00€. Celui-ci sera révisé annuellement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal donne l'accord à l'unanimité au maire pour signer le bail.

-----

**13. Adhésion à l'ASAPA (délibération n°2020-062)**

M. REZLER, 3<sup>ème</sup> adjoint, explique au conseil que c'est une association qui s'occupe des personnes âgées en maison de retraite, elle est basée à Diemeringen, gère l'EHPAD de Diemeringen qui dispose de 66 lits dont 14 dans l'unité Alzheimer. Le conseil d'administration est formé de membres du bureau et d'élus des communes environnantes. L'adhésion est de 10,00€/an, que M. REZLER précise qu'il financera lui-même. M. le maire demande si un membre du conseil est intéressé et souhaite également adhérer à cette association. Mme KOEPEL répond positivement.

Le conseil approuve l'adhésion à l'ASAPA, à l'unanimité.

-----

**14. Remboursement ORDITZ Delphine : frais boulangerie « aux mille douceurs » (délibération n°2020-063)**

Suite aux frais engagés par Mme ORDITZ Delphine pour l'achat de plateau de malicettes et de mignardises pour le pot de départ destiné aux saisonniers, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, le remboursement de la facture pour un montant de 35,00 TTC de la boulangerie BANETTE de Herbitzheim.

-----

**15. Forêt communale : programme d'exploitation 2020/2021** (délibération n°2020-064)

Mme ORDITZ Delphine, 4<sup>ème</sup> adjointe, explique les travaux qui vont être réalisés en forêt, nomme les parcelles concernées, précise que les coupes de dépérissants seront privilégiées, qu'il ne reste plus que 15m3 de résineux mais que le prix à la tonne ne sera pas élevé car les marchés sont inondés et que le bois est bostryché. M. le maire énumère également d'autres parcelles prévues à la vente mais que la liquidation des bois dépérissant est prioritaire. Il demande également l'autorisation de continuer les travaux en forêt avec le bûcheron actuel car il n'a pas terminé tous les travaux de l'an passé avec la condition de faire appel à un second bûcheron si le 1<sup>er</sup> prend trop de retard.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le programme des travaux ainsi que le choix du bûcheron.

-----

**16. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps plein**  
(délibération n° 2020-065)

Création d'un poste d'adjoint technique territorial temps complet contractuel pour un an :

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. L'agent recruté interviendra pour les travaux de sylviculture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial temps non complet contractuel pour un an

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. L'agent recruté interviendra pour aider aux travaux de ménage dans la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste.

Prolongation d'un poste d'adjoint technique territorial temps complet contractuel pour un an :

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de prolonger un contrat pour un agent contractuel pour entretenir les espaces verts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prolongation du contrat de travail.

-----

*Avant de clore la séance, M. le maire informe M. et Mme MULLER que leur liste a droit à une page dans le bulletin municipal et leur demande de fournir les articles pour la fin de la semaine 38 car la publication se fera courant semaine 39.*

**Pour signature des membres présents :**

M. KUFFLER		Mme LOCATELLI	
M. PEISSEL-SARAGOZA		Mme MULLER	
Mme SEBAA		M. MULLER	
M. REZLER		M. PADRIXE	
Mme ORDITZ		M. ROGER	
M. BUHA		Mme SCHMITT	
Mme FALK		Mme STEINER	
Mme KOEPEL		M. WITTMANN	

Pour copie conforme  
Fait à Herbitzheim, 16 septembre 2020  
Le Maire,  
M. KUFFLER

